



Vente d'un véhicule à deux roues

Par **alainsavoie757**, le **22/11/2010** à **22:59**

Bonjour,

Bonjour,

Voici mon problème :

Particulier, j'ai vendu un cyclomoteur de 49 cm³ le mardi 26 octobre à un autre particulier. Ce véhicule était en bon état général et de marche. Véhicule acheté neuf en 2007, vendu avec un kilométrage de 8000 km. Vendu avec la copie de toutes les factures d'entretien.

L'acheteur m'a téléphoné il y a quelques jours pour me signaler que les vitesses passent mal alors qu'il n'a effectué que quelques km avec le véhicule. Il veut donc annuler la vente ou le faire expertiser à mes frais et que je règle le montant des réparations.

Il me menace de faire jouer la "garantie vices cachés".

Qu'en pensez vous?

Merci pour votre réponse

Meilleures salutations

alain GAGNIEU

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **23:11**

Il doit prouver le vice caché donc doit faire expertiser le véhicule.

L'usure normale, même s'il n'a pas roulé, n'est pas un vice caché

Par **alainsavoie757**, le **14/01/2011** à **14:06**

bonjour!

Merci beaucoup, avec un peu de retard, pour la réponse!

Il semblerait que mon "acheteur" se soit calmé! Je n'ai plus de nouvelles.....affaire à suivre!

amicalement

alain